

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220705-DCM23_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 08
Nbre de représenté(s) : 02
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 22/06/2022
Date d'affichage : 22/06/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Le cinq juillet deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. CHOVAUX Bernard - M. DANTAS Octavio - M. LARTIGAU Alain
M. MARTIN Olivier - M. WALLET Joël

Étaient représentés : Mme DELAVENNE Fabienne (Pouvoir à ALLIOTE Sophie)
Mme GOURGUECHON Lucile (Pouvoir à CHOVAUX Bernard)

Était excusé : M. PILLON François

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption urbain, parcelle cadastrée section AB n°151, 23, route d'Amiens

Monsieur le Maire présente un bien soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AB n°151, situé 23, route d'Amiens, appartenant à Monsieur et Madame GOUX Jean.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET

